



Problème avec agence après incendie chez moi

Par **leila1303**, le **07/07/2011** à **15:44**

Bonjour,

J'ai été victime d'un incendie qui à pris feu dans un entrepôt et une église situé juste en dessous de chez moi.

Mon agence m'a envoyé un peintre pour repeindre mon appartement aux frais de l'assurance de l'entrepôt car c'est lui le fautif dans tout ça.

Ma maison n'a pas été brûlé heureusement mais mes fenêtres elles ont pris un sacré coup (persiennes brûlés, bois qui s'effritent, mastic qui coule).

Seulement voilà, vu qu'avant l'incendie j'ai eu un souci de gonflement du bois de mes fenêtres à cause l'hiver derniers et qu'une personnes est venue me les poncer, l'agence me dit qu'il ne risque de ne pas me les changer à neuf.

Que dois-je faire ? l'état de mes fenêtrre sont déplorables, et c'est partout dans toutes les maisons (mes voisins) et pour dire aussi que la personne qui m'a poncer mes fenêtres m'a laissé sans terminer son travail. Qui doit payer le changement des fenêtres? est-ce-que j'ai réellement le droit comme mes voisins d'avoir mes fenêtres changer à neuf et non rafistolé? si quelqu'un en à la réponse je lui en remercie d'avance

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **01:39**

Est-ce que les fenêtrre ferment ?

Quel préjudice avez-vous avec ces fenêtrres ?

Par **leila1303**, le **10/07/2011** à **01:17**

bonjour,

oui mes fenêtres ferment mais plus hermétiquement comme avant, les persiennes ainsi que l'encadrement des fenêtres ont brûlés, le bois des fenêtres s'effritent. Le mastic qui tenaient les vitres des fenêtres à coulé (avant que j'emménage les anciens locataires ont changé quelques vitres des fenêtres et ont fait tenir sa avec du mastic).